

PORTE-DOCUMENTS
TABLE DES MATIÈRES

No Dossier : 1004470-J

Type de document	Page	Date
102 Demande de ne pas tenir compte	2	2012-04-20
140 Accusé de réception	5	2012-05-10
121 Convocation et tenue de l'audience	6	2013-08-27
183 Document administratif	8	2013-11-08
143 Transmission document ou renseignement	9	2013-11-08
143 Transmission document ou renseignement	10	2013-11-13
141 Demande de renseignement ou de document	11	2013-11-14
154 Dépôt au dossier par la partie implq.	12	2013-11-20
117 Entente à la suite de la médiation	13	2013-11-28
145 Confirmation de fermeture	14	2013-11-28

Cai Communications - Demande d'autorisation (article 137.1) - MRC de La Nouvelle-Beauce

De : Maryse Breton <directiongenerale@nouvellebeauce.com>
À : "cai.communications@cai.gouv.qc.ca" <cai.communications@cai.gouv.qc.ca>
Date : 2012-04-20 13:24
Objet : Demande d'autorisation (article 137.1) - MRC de La Nouvelle-Beauce
Pièces jointes : 1397_001.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en annexe une demande d'autorisation formulée en vertu de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

L'original de cette demande sera transmis par la poste (bureau de Québec).

Maryse Breton

Directrice au soutien administratif
directiongenerale@nouvellebeauce.com



Tél. : 418 387-3444 x 129
Télec. : 418 387-7060
700, rue Notre-Dame Nord, bureau B
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

nouvellebeauce.com

 Avez-vous vraiment besoin d'imprimer ce message?

AVERTISSEMENT - Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au(s) destinataire(s). Si ce courriel vous est parvenu par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt. Merci.



Sainte-Marie, le 20 avril 2012

Commission d'accès à l'information du Québec
575, rue Saint-Amable, Bureau 1.10
Québec (Québec)
G1R 2G4

Objet: Demande d'accès à l'information de Mme Sylvie Pankiewiez

Madame, Monsieur,

À titre de responsable des demandes d'accès à l'information à la MRC de La Nouvelle-Beauce, je m'adresse à votre organisme afin d'obtenir une autorisation pour ne pas tenir compte d'une demande d'accès à l'information, et ce, en vertu de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Vous trouverez en annexe une copie de la demande formulée le 12 avril 2012 par Mme Sylvie Pankiewiez auprès de notre organisme. Cette demande est selon nous abusive, car son traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de notre MRC et nous croyons qu'elle n'est pas conforme à l'esprit à la loi. En effet, le type de document demandé n'existe pas réellement et nécessiterait l'élaboration de calculs, de tableaux, de résumés ou d'applications informatiques.

De plus, selon les informations que nous avons eu de collègues et de membres de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la demanderesse a transmis des demandes semblables auprès de plusieurs MRC du Québec sinon l'ensemble. Selon la Loi sur les compétences municipales, les MRC ont la compétence exclusive sur les cours d'eau situés sur leur territoire. Dans ce contexte, vous comprendrez que nos interventions sont courantes et impliquent plusieurs documents.

Avant d'affecter des personnes pendant plusieurs heures pour analyser un nombre considérable d'informations et de confectionner des documents pour répondre adéquatement à la demande, nous croyons que nous serions en droit d'être exemptés de répondre à cette demande.

N'hésitez pas à me revenir si des informations supplémentaires sont requises pour l'analyse de notre demande. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Mario Caron
Directeur général

MC/mb



Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzéar • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédine • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallée-Jonction

Hemmingford, le 12 avril 2012

Objet: Demande de documents à l'accès à l'information
Nettoyages de cour d'eau

Bonjour,
je vous demande de me faire parvenir par email les documents suivant qui sont reliés à votre MRC.

- a) La liste des nettoyages de cour d'eau réalisés dans votre MRC pour les années 2008 à 2011 et ceux pour l'année 2012 accepté ou en projet avec la longueur nettoyée.
- b) Les répartitions des coûts des travaux au bassin versant ou municipalité incluant la liste détaillée des montants des travaux.
- c) Nom des firmes qui sont engagées pour faire exécuter les demandes de travaux.
- d) Nom des entreprises qui sont engagées pour la réalisations des contrats des travaux.
- e) Nom des personnes qui ont fait la demande de nettoyage.

Si vous voulez obtenir plus d'explications à mes demandes n'hésiter pas à me contacter.

Merci d'avance de votre collaboration, sincères salutations.

Sylvie Pankiewiez



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Siège
Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Bureau de Montréal
Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 888 528-7741 | cai.communications@cai.gouv.qc.ca | www.cai.gouv.qc.ca

Québec, le 10 mai 2012

MRC La Nouvelle-Beauce
Mario Caron
700 B, rue Notre-Dame N.
Sainte-Marie (QC)
G6E 2K9

Demandeur : MRC La Nouvelle-Beauce
Partie impliquée : Sylvie Pankiewiez
Dossier : 1004470

Objet : Accusé de réception

La Commission d'accès à l'information a reçu le 20 avril 2012 les documents concernant la demande ci-dessus mentionnée.

S'il y a lieu d'entreprendre une médiation entre les parties, Me Christyne Cantin de la Commission communiquera avec vous.

Nous vous prions également de nous aviser le plus rapidement possible de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous référer aux coordonnées mentionnées en haut de cette lettre ainsi qu'au numéro de dossier de la Commission. Vous trouverez de l'information générale sur la Commission en visitant notre site Internet au www.cai.gouv.qc.ca.

Recevez nos salutations distinguées.

Secrétariat général

p. j.

c. c. Sylvie Pankiewiez



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Bureau de Québec
Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Bureau de Montréal
Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 888 528-7741 | cai.communications@cai.gouv.qc.ca | www.cai.gouv.qc.ca

DOSSIER : 1004470

MARIO CARON / MRC LA NOUVELLE-BEAUCE

-C-

SYLVIE PANKIEWIEZ

AVIS DE CONVOCATION

La Commission d'accès à l'information **vous convoque** à l'audience concernant le recours ci-dessus mentionné, devant un juge administratif :

Date : 11 novembre 2013
Heure début : 09:00 **heure fin :** 12:00
Lieu : Commission d'accès à l'information
500, boul. René-Lévesque O. #18.200
Montréal (QC)
H2Z 1W7
Objet : Demande de ne pas tenir compte

Avis transmis à : MRC La Nouvelle-Beauce / Mario Caron
Sylvie Pankiewiez

AUDIENCE

Toutes les parties doivent être présentes à l'heure fixée pour l'audience, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus, pour faire valoir leur point de vue.

À titre d'information les personnes physiques peuvent, à leur choix, agir seules ou être représentées par avocat. Les personnes morales notamment les organismes, entreprises, associations, compagnies ou

syndicats, sont représentées par un avocat, conformément à la Loi sur le Barreau.

Lors de l'audience, l'organisme ou l'entreprise doit remettre les documents en litige au juge administratif, sous pli confidentiel.

REMISE

Toute demande de remise d'une audience doit être présentée par écrit, dès que possible, au **président** de la Commission. Elle doit être motivée et transmise à toutes les parties impliquées. Le cas échéant, elle est accompagnée des pièces justificatives.

La demande de remise doit également proposer de nouvelles dates d'audience. Pour ce faire, veuillez communiquer avec la soussignée responsable du rôle pour obtenir des dates disponibles.

La remise n'est accordée que si elle est fondée sur des motifs sérieux et que les fins de la justice sont ainsi mieux servies. Aucune remise n'est accordée du seul consentement des parties.

Pour plus de détails : www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_FI_consignes_remises.pdf

ASSIGNATION

La demande d'assignation d'un témoin doit être motivée et faite par écrit à la Commission au moins 20 jours avant la date d'audience. La Commission peut, pour des motifs sérieux, accepter un délai différent.

AUTRES INFORMATIONS

L'avis de comparution, le cas échéant, doit être transmis à la Commission, à Québec.

Pour toute information sur la médiation, vous pouvez communiquer avec la Commission d'accès à l'information.

Nous vous prions également de nous aviser le plus rapidement possible de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous référer aux coordonnées mentionnées en haut de cette lettre ainsi qu'au numéro de dossier de la Commission et aux règles de preuve et de procédure disponibles sur notre site Internet au www.cai.gouv.qc.ca.

Jacqueline Petitpas, responsable du rôle
Bureau de la présidence

Avis posté le 27 août 2013

Line Moyen - URGENT SUSPENSION 1004470 MRC La Nouvelle-Beauce c. Sylvie Pankiewiez

De : Line Moyen
À : Lina Girard; Maria Marone; Shirlène Sanon; Teresa Carluccio
Date : 2013-11-08 10:19
Objet : URGENT SUSPENSION 1004470 MRC La Nouvelle-Beauce c. Sylvie Pankiewiez
CC : Christyne Cantin

Bonjour,

Me Cantin demande la SUSPENSION de ce dossier afin de poursuivre la médiation et dont l'audience est fixée pour le **11 novembre 2013 à 9 h.**

Bonne journée!

Line Moyen
Secrétaire de la direction des affaires juridiques
Commission d'accès à l'information
575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
418-528-9664
line.moyen@cai.gouv.qc.ca

Christyne Cantin - Dossier 1004470

De : Christyne Cantin
À : karina@kesserwan.com
Date : 2013-11-08 10:22
Objet : Dossier 1004470

Bonjour Me Kesserwan,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous confirme que le dossier cité en rubrique est suspendu. L'audience prévue le 11 novembre 2013 à Montréal est par conséquent annulée.

Je contacterai Madame Pankiewiez dans une dizaine de jours pour vérifier si elles se déclare satisfaite des documents que vous lui aurez transmis

En vous remerciant de votre collaboration, je vous souhaite une excellente journée!

Christyne Cantin, avocate
Commission d'accès à l'information
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél: : (418) 528-7741

Christyne Cantin - suite du dossier

De : sylvie pankiewiez
À : Christyne Cantin <christyne.cantin@cai.gouv.qc.ca>
Date : 2013-11-13 20:07
Objet : suite du dossier

Bonjour Me Cantin,
j'ai bien reçu la liste de la MRC Nouvelle-Beauce.
il y a eut un délai parce que je ne pouvais pas ouvrir le programme dans lequel la liste a été envoyée.
tout est correct.
Je vous remercie de tout votre travail et collaboration pour mes dossiers.
J'ai apprécié vos interventions.
je vous en remercie et vous souhaite une bonne journée.
Bien à vous.
Sylvie Pankiewiez

Christyne Cantin - Rép. : suite du dossier

De : Christyne Cantin
À : sylvie pankiewiez
Date : 2013-11-14 09:21
Objet : Rép. : suite du dossier

Bonjour Madame Pankiewiez,

J'ai bien reçu votre courriel du 13 novembre et je vous en remercie.

Pour la suite du dossier, j'apprécierais que vous me transmettiez un simple courriel dans lequel vous me confirmez que vous retirez votre demande d'accès du 12 avril 2012 soumise à la MRC Nouvelle-Beauce. Je serai alors en mesure de transmettre cet écrit à la procureure de la MRC qui me confirmera par la suite le retrait de leur requête formulée sur la base de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès et la Commission pourra fermer le dossier 1004470.

En vous remerciant à l'avance, je vous souhaite une excellente journée!

Christyne Cantin, avocate
 Commission d'accès à l'information
 575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
 Québec (Québec) G1R 2G4
 Tél. : (418) 528-7741

2013-11-13 20:07 >>>

>>> sylvie pankiewiez

Bonjour Me Cantin,

j'ai bien reçu la liste de la MRC Nouvelle-Beauce.

il y a eut un délai parce que je ne pouvais pas ouvrir le programme dans lequel la liste a été envoyée.

tout est correct.

Je vous remercie de tout votre travail et collaboration pour mes dossiers.

J'ai apprécié vos interventions.

je vous en remercie et vous souhaite une bonne journée.

Bien à vous.

Sylvie Pankiewiez

*J'ai appelé Mr Kasduwan et elle
 n'a rien vu de la part de Madame Pankiewiez
 Je le rééditerai sous peu.
 CC 2013-11-19*

Christyne Cantin - annulation de demande

De : sylvie pankiewiez
À : Christyne Cantin <christyne.cantin@cai.gouv.qc.ca>
Date : 2013-11-20 19:31
Objet : annulation de demande

Bonjour Me Cantin,

Je demande l'annulation de ma demande d'accès à l'information datée du 12 avril 2012 envers la MRC de la Nouvelle Beauce.

Bien à vous et bonne journée.

Sylvie Pankiewiez

Christyne Cantin - Re: Transférer : annulation de demande

De : Karina Kesserwan <karina@kesserwan.com>
À : Christyne Cantin <Christyne.Cantin@cai.gouv.qc.ca>
Date : 2013-11-28 00:25
Objet : Re: Transférer : annulation de demande

Bonjour Me Cantin,

la MRC de la Nouvelle-Beauce confirme son désistement dans ce dossier.

Merci,

Karina Kesserwan
Avocate / Lawyer



1700 - 600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3J2
Tél./Tel.: 514 807-2213 Téléc./Fax: 514 807-2130
www.kesserwan.com

2013/11/21 Christyne Cantin <Christyne.Cantin@cai.gouv.qc.ca>

Bonjour Me Kesserwan,
Comme convenu, je vous fais suivre le courriel de Madame Pankiewiez confirmant qu'elle retire sa demande d'accès du 12 avril 2012 transmise à votre cliente, la MRC Nouvelle-Beauce.
Lorsque je recevrai votre désistement, je vous confirmerai, dans les jours qui suivent, la fermeture du dossier 1004470.
En vous remerciant de votre collaboration, je vous souhaite une bonne fin de journée!

Christyne Cantin, avocate
Commission d'accès à l'information
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741

>>> sylvie pankiewiez
Bonjour Me Cantin,

2013-11-20 19:30 >>>

Je demande l'annulation de ma demande d'accès à l'information datée du 12 avril 2012 envers la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Bien à vous et bonne journée.

Sylvie Pankiewiez

AVIS RELATIF À LA CONFIDENTIALITÉ ET L'ENVIRONNEMENT



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Bureau de Québec
Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Bureau de Montréal
Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 888 528-7741 | cai.communications@cai.gouv.qc.ca | www.cai.gouv.qc.ca

Québec, le 28 novembre 2013

Me Karina Kesserwan
600, boul. de Maisonneuve O. #1700
Montréal (QC)
H3A 3J2

Demandeur : Mario Caron / MRC La Nouvelle-Beauce
Partie impliquée : Sylvie Pankiewiez
Dossier : 1004470

Objet : Confirmation de fermeture d'un dossier

Nous vous confirmons que la demande ci-haut mentionnée a été retirée le 28 novembre 2013.

En conséquence, nous fermons le dossier.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous référer aux coordonnées mentionnées en haut de cette lettre ainsi qu'au numéro de dossier de la Commission. Vous trouverez de l'information générale sur la Commission en visitant notre site Internet au www.cai.gouv.qc.ca.

Recevez nos salutations distinguées.

Me Christyne Cantin
Direction des affaires juridiques

c. c. MRC La Nouvelle-Beauce / Mario Caron
Sylvie Pankiewiez